



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, se sont réunis à la salle du conseil en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2025

PRESENTS : Éric BONIFASSI, Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Patrice ALBANO a donné pouvoir à France LOMBARD.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRECISION
ARTICLE 16 – 334.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 juillet 2020 donnant délégation du conseil municipal au maire et procède à sa lecture pour rappel. Il souligne que l'article 16 permettant au maire d'intenter des actions en justice au nom de la commune ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ne définit par les cas dans lesquels le conseil municipal délègue cette fonction. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affiner l'article 16 afin de faciliter les actions en justice de la commune ou celles intentées contre elle et de prévoir de déléguer cette fonction dans tous les cas et ainsi de rédiger l'article 16 comme suis :

Article 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas et auprès de toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le CM oui l'exposé de Monsieur le Maire et après débat adopte à l'unanimité cette délibération. Madame France LOMBARD s'abstient pour elle-même et pour Monsieur Patrice ALBANO dont elle a procuration. Messieurs Gil LUCANI et Patrick Voetglin s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 24 septembre 2025.

Le Maire,
Lucas GUIBERT,

